

RAPPORT FINANCIER 2025



Rapport financier 2025

Le mot du trésorier

1- Faits marquants de l'exercice

Dans la continuité des années précédentes, la Fondation des Amis de l'Atelier a poursuivi sur l'année 2025 ses actions d'accompagnement des personnes handicapées, par l'adaptation et le développement de son offre d'accompagnement, tout en conservant une structure financière solide malgré un contexte conjoncturel toujours aussi complexe.

L'attractivité des métiers du secteur médico-social reste un enjeu crucial pour la Fondation soucieuse d'assurer la continuité d'un accompagnement de qualité, tout en gardant la maîtrise financière de ses coûts, et notamment de sa masse salariale qui représente environ 70% des coûts de nos établissements.

Ainsi, la Fondation travaille depuis plusieurs années à des actions structurelles visant à garder la maîtrise de ses besoins en ressources humaines, qui plus est dans un contexte de transformation de son offre. La mise en place d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) au sein de la Fondation, associée à des accords d'entreprise favorisant l'attractivité « employeur » sont des éléments concrets pour répondre aux difficultés de recrutement rencontrées dans le secteur.

Il n'en demeure pas moins que, pour assurer ses missions en 2025, la Fondation a eu recours de manière significative à l'intérim, pour compenser les postes vacants dans ses établissements. Pour ce faire, la Fondation a développé depuis 2 ans un partenariat avec une coopérative d'emploi du secteur médico-social (ETTIC) afin de sécuriser ses besoins en ressources humaines et limiter les coûts de ce poste (près de 11 M€ en 2025).

S'agissant de l'offre d'accompagnement, la Fondation a poursuivi cette année encore son développement, générant une croissance de ses produits de 8,2 M€ entre 2024 et 2025 :

- Poursuite de la montée en charge du FAM de Bécheville,
- Ouverture de 2 SAMSAH dans le département de l'Essonne (Personnes vieillissantes et troubles psychiques).
- Reprise et développement de l'ITEP Jacques Prévert et de son SESSAD.
- Poursuite du développement de dispositifs d'accompagnement dans le secteur Enfance (offre Répit, extension de capacité) et dans les secteurs médicalisés (répit, dispositif Passerelle...).

Concernant le FAM de Bécheville, 2025 a été une année charnière pour l'établissement avec une redéfinition et une stabilisation de son capacitaire et de sa structure, en lien avec les autorités. Face aux difficultés de montée en charges rencontrées les années précédentes, il a été conclu en cours d'année une redéfinition des capacités d'accueil de l'établissement en les plafonnant temporairement à 80 places (116 places dans le projet initial). Dans ce contexte, les résultats de l'établissement tendent à l'équilibre sur 2025, avec un léger déficit de -157 K€.

L'exercice déficitaire de la Fondation sur l'année 2025 de -2 M€, traduit les difficultés mentionnées ci-dessus concernant la maîtrise de la masse salariale, notamment dans nos établissements d'accueil et d'hébergement médicalisés.

Malgré ce déficit en 2025, la Fondation des Amis de l'Atelier maintient sa solidité financière en présentant une structure financière saine et un niveau de trésorerie disponible de 56,9 M€ lui permettant d'envisager sereinement des perspectives de développement futur.

2- Activité de la Fondation

Compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent à 200,1 M€ en progression de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent, sous l'impulsion du financement de l'extension des mesures Laforcade et des mesures nouvelles de 2024 et 2025. Le total des produits s'élève à 207 M€ en augmentation de 7,3 %.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 203,9 M€ en augmentation de 5,1 % par rapport à l'exercice précédent. Le total des charges s'élève à 208,9 M€ en augmentation 6,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net comptable de l'exercice présente un déficit de -1 971 K€ s'expliquant principalement par les surcoûts de masse salariale.

Investissements

En 2025, les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 8,1M€. Elles restent soutenues sur 2025 avec des investissements immobiliers sur certains de nos établissements, tels les travaux de rénovation / extension du Foyer Les Robinsons pour 1,2 M€, des travaux de rénovation sur le Pôle Enfance

77 (0,8 M€), l'ITEP Jacques Prévert (0,4 M€), l'acquisition d'un pavillon pour le projet Répit de La Boussole Bleue (0,5 M€).

Créances

Les créances nettes d'exploitation s'élèvent à 18,9 M€ au 31/12/2025, en diminution de -0,3 M€ par rapport à l'exercice précédent, reflétant les efforts de recouvrement opérés sur l'année.

Les créances douteuses sont en augmentation de 0,5 M€, les risques de recouvrement ayant toutefois été provisionnés par mesure de prudence.

La trésorerie de la Fondation

La trésorerie au 31/12/2025 (dont valeurs mobilières de placement) s'établit à 56,9 M€, en diminution de 4,3 M€, par rapport à la fin de l'exercice précédent. Cette diminution est liée à la baisse de résultat ainsi qu'à des sorties de trésorerie exceptionnelles (reprise sur provision : règlement des litiges CAF et CPAM antérieurement provisionnés).

Emprunts et dettes financières

La Fondation n'a pas mobilisé de nouvel emprunt en 2025. L'endettement brut s'élève à 37,7 M€ à fin 2025 contre 40,5 M€ euros en 2024, avec les remboursements d'emprunts opérés sur l'exercice pour 2,8 M€.

Fonds associatifs

Les Fonds Propres de la Fondation au 31 décembre 2025 s'élèvent à 97,5 M€.

Le ratio emprunts et dettes financières sur fonds associatifs reste stable à 38,7 %.

Activité et résultat des sociétés dans lesquelles la Fondation détient une participation

Le résultat de l'exercice 2025 de la SCI CHATENAY EGALITE est positif à hauteur de 178,3 K€, celui de la SCI GAMBETTA est en excédent de 2,4 K€ et le résultat de la SCI LOUVEAU (détenue par les SCI EGALITE à 99,30 % et GAMBETTA à 0,70%) s'élève à +99,8 K€.

Aucun élément significatif susceptible de modifier l'image des présents comptes annuels 2025 n'est survenu depuis la date de clôture jusqu'à ce jour.

3- Perspectives

Les états financiers de la Fondation ont été préparés sur la base d'une continuité de l'activité.

Tout comme 2025, la Fondation comptera dans ses priorités la mise en exploitation des nouveaux projets confiés à la Fondation, démontrant la confiance accordée par nos financeurs pour le développement de nouvelles solutions d'accompagnement sur les territoires Francilien et Limousin.

Cette confiance accordée par nos financeurs, encadrée par nos CPOM, reste un atout majeur pour la Fondation dont l'offre de service, bien que traversée par des enjeux ambitieux de transformation, repose sur des financements pérennes. Le temps fort de l'exercice 2026 sera indéniablement marqué par la renégociation et le renouvellement de nos CPOM, tant sur le territoire francilien (nouveau CPOM 2027-2031) que sur le territoire de Haute-Vienne (CPOM 2026-2030). C'est ainsi près de 160 M€ de financements annuels, soit 80% des produits d'exploitation de la Fondation, qui seront renégociés lors de l'année 2026 pour les 5 années à venir.

Par ailleurs, la fin d'année 2026 sera également impactée par la mise en place des nouvelles modalités tarifaires, dites « SERAFIN PH », qui marqueront l'ensemble du secteur médico-social et dans un premier temps le secteur de l'enfance. La Fondation s'inscrit activement dans la compréhension et la maîtrise de ses nouvelles modalités de financement au fur et à mesure de leur mise en place et sera particulièrement vigilante pour la pérennité future des équilibres économiques de ses établissements.

Enfin, la Fondation poursuivra l'amélioration de son organisation, de ses outils et moyens pour faciliter et optimiser la prise en charge des personnes accompagnées dans le cadre défini par le nouveau Projet stratégique 2026 - 2030 de la Fondation.

Le Trésorier

Bilan au 31.12.2025

ACTIF 2025	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Rappel 2024
ACTIF IMMOBILISÉ	250 649 507,80	133 388 088,83	117 261 418,97	119 345 128,11
Frais d'établissement	990 016,88	506 714,39	483 302,49	470 108,92
Immobilisations incorporelles	708 288,60	339 075,70	369 212,90	175 142,97
Autres immobilisations incorporelles	583 309,86	339 075,70	244 234,16	110 733,46
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	124 978,74		124 978,74	64 409,51
Immobilisations corporelles	238 361 258,25	132 542 298,74	105 818 959,51	108 355 336,57
Terrains	6 838 866,96		6 838 866,96	6 758 106,96
Constructions	160 351 013,17	80 934 982,23	79 416 030,94	83 879 036,14
Installation technique matériel et outillage	14 862 350,61	12 254 390,55	2 607 960,06	2 502 153,26
Autres immobilisations corporelles	53 597 311,25	39 352 925,96	14 244 385,29	13 502 776,08
Immobilisations corporelles en cours	2 711 716,26		2 711 716,26	1 713 264,13
Immobilisations financières	10 589 944,07		10 589 944,07	10 344 539,65
Autres titres immobilisés	6 043 702,75		6 043 702,75	6 038 830,50
Prêts	4 176 319,66		4 176 319,66	3 981 246,93
Autres immobilisations financières	369 921,66		369 921,66	324 462,22
ACTIF CIRCULANT	80 019 862,62	2 897 513,88	77 122 348,74	82 219 711,80
Stocks et en-cours	424 882,15		424 882,15	416 624,77
Matières premières et autres approvisionnements	374 086,08		374 086,08	385 537,40
En-cours de production				
Produits finis	50 796,07		50 796,07	31 087,37
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	85 912,23		85 912,23	833 435,36
Créances	21 102 458,63	2 248 446,65	18 854 011,98	19 173 998,28
Usagers et comptes rattachés	18 527 751,77	2 198 446,65	16 329 305,12	17 228 654,18
Autres créances	2 574 706,86	50 000,00	2 524 706,86	1 945 344,10
Charges constatées d'avance	901 782,44		901 782,44	561 885,26
Valeurs mobilières de placement	36 069 332,11	649 067,23	35 420 264,88	39 604 225,46
Disponibilités	21 435 495,06		21 435 495,06	21 629 542,67
TOTAL ACTIF	330 669 370,42	136 285 602,71	194 383 767,71	201 564 839,91

PASSIF 2025

		2025	Rappel 2024
FONDS PROPRES		97 477 876,38	101 284 299,87
Fonds propre sans droit de reprise		26 774 983,50	26 774 983,50
Fonds Propres Complémentaires	4 480 356,50		4 480 356,50
Dotations non consommables initiales	6 975 342,07		6 975 342,07
Dotations non consommables complémentaires	15 319 284,93		15 319 284,93
Réserves		35 550 185,06	32 424 633,12
Dont réserves des ESMS	35 550 185,06		32 424 633,12
Report à nouveau		10 264 560,33	16 423 718,69
Dont report à nouveau gestion non contrôlée	9 654 240,12		9 010 030,54
Dont report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	610 320,21		7 413 688,15
Excédent ou déficit de l'Exercice		-1 971 143,30	-2 927 992,92
Dont résultat sous contrôle de tiers financeurs	-1 948 324,55		-3 572 202,50
Dont résultat gestion non contrôlée	-22 818,75		644 209,58
Situation nette (sous total)		70 618 585,59	72 695 342,39
Fonds propres consommables		26 859 290,79	28 588 957,48
Subventions d'investissement	24 625 202,98		26 354 869,67
Provisions réglementées	2 234 087,81		2 234 087,81
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		13 521 700,20	14 015 819,02
Fonds dédiés		13 521 700,20	14 015 819,02
Dont fonds dédiés sur contributions financières pour ESMS	10 800 049,53		11 155 626,70
PROVISIONS		8 955 750,38	13 877 314,10
Provisions pour risques	412 518,11		5 322 911,03
Provisions pour charges	8 543 232,27		8 554 403,07
DETTES		74 428 440,75	72 387 406,92
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		36 556 249,39	39 069 270,19
Emprunts et dettes financières diverses		1 160 519,73	1 431 082,84
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		951 641,36	830 952,39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 059 790,48	7 279 265,04
Dettes fiscales et sociales		22 646 016,68	20 764 986,19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		900 602,85	953 066,05
Autres dettes		2 774 472,71	1 657 234,20
Produits constatés d'avance		1 379 147,55	401 550,02
TOTAL PASSIF		194 383 767,71	201 564 839,91

Compte de résultat

CHARGES	2025	2024	PRODUITS	2025	2024
Charges d'exploitation	203 927 388,14	194 051 002,85	Produits d'exploitation	200 122 795,79	188 574 041,37
Achats de marchandises		3 307,32	Ventes de biens et services		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	13 177 930,23	11 354 390,67	Ventes de biens	3 364 022,58	2 201 044,42
Variation de stocks	10 523,00		Ventes de prestations de services	12 961 428,72	13 321 987,05
Autres achats et charges externes	47 758 639,83	39 279 521,75	dont ventes de prestations de services liées aux activités sociales et médico-sociales	6 316 471,55	6 532 814,70
Aides financières	33 750,00		Produits de tiers financeurs		
Impôts, taxes et versements assimilés	10 770 703,33	10 680 518,66	Concours publics et subventions d'exploitation	169 592 942,48	159 469 712,01
Salaires	81 033 058,83	80 186 123,56	*dont contributions financières des autorités de tarifications relative aux activités sociales et médico-sociales	163 345 134,19	155 181 859,26
Cotisations Sociales	36 052 999,92	34 232 421,70	Dons Manuels	118 131,83	127 608,93
Dotation aux amortissements	11 183 037,25	10 747 188,69	Mécénats	79 918,10	94 915,71
Dotation aux dépréciations actif circulant	1 642 489,45	730 471,23	Reprise sur amortissements dépréciations et provisions	1 631 403,86	1 317 302,79
Dotation aux provisions	404 874,00	3 941 686,69	Produits des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	179 341,49	
Valeurs comptables des immo corporelles et incorporelles cédées	31 126,20		Utilisations des fonds dédiés	1 419 773,93	1 544 318,70
Reports en fonds dédiés	925 655,11	2 366 155,56	Autres produits	10 775 832,80	9 891 089,66
Autres charges	902 600,99	529 217,02	Transferts de charges		606 062,10
Charges financières	1 329 718,13	1 335 675,08	Résultat d'Exploitation	-3 804 592,35	-5 476 961,48
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	374 443,03	156 966,00	Produits financiers	1 969 571,26	2 024 616,74
Charges d'intérêts	955 244,77	1 174 822,01	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	1 969 571,26	2 024 616,74
Autres charges financières	30,33	3 887,07			
Charges exceptionnelles	3 682 984,55	483 797,54	Résultat Financier	639 853,13	688 941,66
TOTAL CHARGES	208 940 090,82	195 870 475,47	Produits exceptionnels	4 876 580,47	2 343 824,44
Déficit	1 971 143,30	2 927 992,92	Résultat exceptionnel	1 193 595,92	1 860 026,90
Charges des Contributions Volontaires en Nature			TOTAL PRODUITS	206 968 947,52	192 942 482,55
Mise à disposition gratuite de biens	27 018,76	3 326,03	Excédent		
Prestations en nature	3 648,59	83 626,18	Contributions Volontaires en Nature		
Personnel bénévole	2 593,42		Dons en nature	27 018,76	3 326,03
			Prestations en Nature	3 648,59	83 626,18
			Bénévolat	2 593,42	
			Dont résultat sous contrôle de tiers financeurs	-1 948 324,55	-3 572 202,50
			Dont résultat gestion fondation	-22 818,75	644 209,58

Annexe

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de **194 383 767,71 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de comptes, dont le total de charges est de **208 940 090,82 €**, le total des produits de **206 968 947,52 €** et dégageant un déficit de **-1 971 143,30 €**. L'exercice couvre la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I – PRÉSENTATION DE LA FONDATION

Objet Social

La Fondation met en œuvre et développe un ensemble d'actions au bénéfice de personnes en situation de handicap de dépendance ou d'exclusion et notamment :

- elle offre des services spécialisés et adaptés à leurs besoins et à leurs attentes,
- elle soutient et diffuse des projets innovants de recherche appliquée,
- elle développe des partenariats avec des institutions partageant un but similaire, et
- Propose un partage d'expériences,
- elle favorise toute initiative à même de contribuer au changement de regard sur la personne en situation de handicap en valorisant, en particulier, ses dons, son rôle et son utilité dans la cité et la société.

Plus généralement, la Fondation engage tous types d'actions pouvant se rattacher directement ou indirectement à la poursuite d'un objectif social en faveur des personnes en situation de handicap, de dépendance ou d'exclusion.

Périmètre des Activités

La Fondation est composée de 8 ESAT et une entreprise adaptée, 2 IME, 8 MAS, 5 SESSAD, 19 FAM/Foyer/EAM, 19 SAVS/SAMSAH, 5 CAJ, 7 GEM, 11 Résidence d'Accueil, 3 PCPE, 1 Plateforme Insertion & Hanploi, 4 dispositifs d'Habitat Inclusif, 1 ITEP et 1 CFA.

II - CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

- Changement de méthode comptable applicable au 01 janvier 2025

Selon le règlement de l'ANC 2022-06

Impacts sur les comptes :

Postes concernés	Avant ANC 2022-06	Application ANC 2022-06
Charges		
Valeurs comptables des immobilisations		31 126,20
Total des charges d'exploitation		31 126,20
Valeurs comptables des immobilisations	31 126,20	
Total des charges exceptionnelles	31 126,20	
Produits		
Quote part de subvention d'investissement		1 786 687,26
Produits cessions des immobilisations		179 341,49
Total des Produits d'exploitation		1 966 028,75
Quote part de subvention d'investissement	1 786 687,26	
Produits cessions des immobilisations	179 341,49	
Total des Produits d'exceptionnels	1 966 028,75	

III – FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les présents comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale Fondation des Amis de l'Atelier, Reconnue d'Utilité Publique par décret du 03 février 2011.

Les travaux de construction réhabilitation ont continué sur l'année 2025, pour le Foyer Les Robinsons pour une valeur de **1 089 K€**, et les ESAT L'Atelier et Les Robinsons pour **759 K€**.

La Fondation a développé son offre de service avec l'ouverture de deux SAMSAH aux Ullis, le SAMSAH Repère et le SAMSAH Sérénité.

Dans le cadre de son développement, la Fondation a ouvert en 2025 une extension « hors les murs » rattachée au FAM Le Temps des Amis, elle a ouvert également, en avance de phase, un dispositif d'équipe mobile du futur EAM de Brétigny.

La Fondation a développé sa capacité d'accueil de son SESSAD Jacques Prévert, et repris l'activité du CAJ de l'association Alis à Limoges.

En lien avec les autorités, la capacité d'accueil du FAM de Bécheville a été plafonnée temporairement à 80 %, dû aux difficultés de montée en charges des années précédentes.

La Fondation a cédé la gestion du GEM de Paris, en juin 2025, à l'association GEM La Vie à Paris.

IV - RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'établissement des états financiers est en conformité avec :

- le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général et les règlements suivants dont le règlement de l'ANC 2022-06 du 04 novembre 2022,
- le règlement de l'ANC n° 2018-06, relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, et les règlements suivants :
- le règlement ANC 2019-04 relatif aux organismes gérant des établissements sociaux et médico sociaux,
- l'instruction budgétaire et comptable M22, au titre du plan comptable applicable aux établissements sociaux et médico sociaux gérés par des organismes privés,
- l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico sociaux relevant du I de l'article L312-1 du CASF.

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks et en-cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La règle de dépréciation des créances financeurs applicable, est de provisionner à 100% les créances de plus de 2 ans définitivement irrécouvrables.

La loi du 22 avril 2024 instaure l'acquisition de 2 jours ouvrables de congés par mois pendant les périodes de maladie non professionnelle. Nous avons estimé que l'impact de cette loi sur les comptes 2025 était peu significatif. Aucune dette provisionnée n'a donc été comptabilisée.

Provisions réglementées

En application de l'instruction M22, le compte « provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement » est alimenté par une dotation aux provisions autorisée par l'autorité de tarification. Cette provision peut être reprise, le résultat correspondant peut-être affecté en excédent, ou affecté à l'investissement si ce besoin en fonds de roulement est suffisamment couvert.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice. Le montant de ce fonds dédié s'élève à 7 413 899,76 €.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour litiges sont conformes au règlement ANC 2022-06, évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire.

Engagement de départ à la Retraite

Le calcul des engagements de départ à la retraite est basé sur l'ensemble des personnes en CDI, quel que soit leur âge.

L'estimation, en méthode prospective, a été faite sur la base des hypothèses suivantes : départ à la retraite à 64 ans, taux d'actualisation : 1 %, taux de revalorisation : 1 %, taux de charge : 50 % (plus 8% de taux de taxe sur les salaires soit un total de taux de charge de 58%), un turn over fort et la table de mortalité INED 2020-2022.

V - AGRÉGATION DES COMPTES ANNUELS

La Fondations gère des établissements sous contrôle de tiers Financeurs et en gestion libre. Les comptes annuels sont la sommation de la comptabilité de chaque établissement.

Les opérations internes sont éliminées :

- créances et dettes réciproques enregistrées en compte liaison,
- les frais de siège,

- les loyers internes,
- la refacturation des salaires inter-établissements.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

VI – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Affectation des résultats

La quote-part du résultat de l'exercice relative à la gestion des établissements et services relevant de l'article L312-1 du CASF sous contrôle d'une autorité publique, soit en global un déficit de résultat de **-1 948 324,55 €**, fera l'objet d'une affectation de la part de ces autorités. Les excédents seront susceptibles de venir en diminution des prix de journées ou des dotations globales des prochains exercices. Quant aux pertes, elles seront susceptibles de s'imputer sur des excédents antérieurs ou d'augmenter les prix de journée ou les dotations globales des prochains exercices.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et le compte de résultat par origine et destination

En application de la loi du 7 août 1991 et de l'arrêté du 30 juillet 1993, les organismes faisant appel à la générosité du public sont tenus d'établir un compte annuel des ressources collectées auprès du public.

Le tableau retraçant le Compte d'emploi des ressources 2025 en annexe permet de présenter les ressources issues de l'appel à la générosité du public et l'utilisation qui en est faite.

En application du règlement ANC 2018-06 est présenté un tableau complémentaire, Compte de résultat par Origine et destination.

Les modalités de répartition des charges du CROD ont été modifiées en 2025 afin de mieux refléter la réalité de l'organisation de la Fondation.

Les frais de recherche de Fonds, imputés à la Générosité du public sont tous les frais effectués par le service communication de la Fondation pour la collecte, et des salaires chargés du personnel affectés à la collecte de fonds.

Les frais de fonctionnements sont tous les frais des services du siège ainsi que les frais de structure du siège.

Flux de trésorerie

Exercice 2025

Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net	-1 971 143,20
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
(+) Dotations aux amortissements	11 183 037,00
Évolution des Provisions et des Fonds dédiés	-4 580 257,00
Impacts des opérations de gestion sur l'actif immobilisé	-1 934 902,55
Marge brute d'autofinancement	2 696 734,25
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5 278 228,00
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 974 962,25
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
<-> Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	-9 324 918,00
(+) Produits des cessions d'immobilisation	179 341,49
(-) Sortie immobilisation financière	-132 744,00
(-) Autres variations	78 810,00
Variation des dettes sur immobilisations	-52 464,00
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-9 251 974,51
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
<+> Subventions d'investissement	57 020,00
(+) Augmentation du capital	-
(+) Emissions d'emprunts	-
<-> Remboursements d'emprunts	-2 721 622,00
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-2 664 602,00
Variation de trésorerie	-3 941 614,00
Trésorerie d'ouverture	61 267 694,00
Trésorerie de clôture	57 326 080,00
Total des Flux	-3 941 614,26

Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Réserves et RAN	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres	Montant net des prêts et avances consentis	Chiffre d'Affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations							
Participations détenues à plus de 50%							
S.C.I. EGALITE	3 756 320,00	4 282 466,09	99,99%	16,00	40 941,76	545 388,88	178 277,90
S.C.I. GAMBETTA	60 640,00	133 313,04	99,74%	16,00	8 000,00	28 784,62	2 428,36
Partie Liée							
S.C.I. LOUVEAU	282 000,00	1 479 043,37		100,00	26 991,76	443 134,05	99 813,22
SCI Louveau détenue par SCI Egalité			99,30%		NÉANT		
SCI Louveau détenue par SCI Gambetta			0,70%		NÉANT		
Membre d'un GCMS							
Membre du GCMS RAPHA	2 500,00	9 136,35			NÉANT	98 051,20	3,05

Montant des engagements Donnés : néant

Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice : néant

Rémunérations des dirigeants

	Montant
Rémunérations allouées aux membres	1 107 779,79
des organes d'administration	
des organes de direction (somme des 10 plus importants salaires)	1 107 779,79
des organes de surveillance	-

Effectifs

	Personnel salarié
ETP AU 31/12/2025 :	
Cadres	260
Personnel non cadres	2012
Travailleurs Handicapés	760
TOTAL ETP AU 31/12/2025	3032

Compte annuel des ressources globalisé

avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emploi

EMPLOIS PAR DESTINATIONS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
I. EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Missions Sociales	180 411,52	87 100,23
1.1 Réalisées en France		
Achats non stockés de mat. et fournit.		15 102,28
Autres charges externes	18 636,17	1 556,53
Impôts taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	97 044,28	-
Charges Sociales	64 731,07	
Dotations aux amortissements / immo		70 441,42
2. Frais de recherche de fonds	17 430,95	16 332,66
3. Frais de fonctionnement		19 864,85
I - TOTAL DES EMPLOIS	197 842,47	123 297,74
4. Dotation aux provisions et dépréciations		
5. Report en fonds dédiés de l'exercice	92 904,10	95 095,00
Excédent de la générosité du public	21 365,27	91 235,13
V - TOTAL GÉNÉRAL	312 111,84	309 627,87

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
I. RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Ressources liées à la Générosité du Public	118 131,83	127 608,93
Dons manuels affectés collectés en France	33 390,00	15 565,00
Dons manuels non affectés collectés en France	84 741,83	112 043,93
Legs et autres libéralités encaissés en France affectés		
Legs et autres libéralités encaissés en France non affectés		
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		-
2. Autres fonds privés	79 918,10	94 915,71
Mécénat d'entreprises	38 564,10	25 050,00
Associations, fondations et autres organismes privés à but non lucratif	41 354,00	69 865,71
I - TOTAL DES RESSOURCES	198 049,93	222 524,64
2. Reprise de provisions et dépréciations		
3. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	114 061,91	87 103,23
Déficit de la générosité du public		
VI - TOTAL GÉNÉRAL	312 111,84	309 627,87
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	739 465,58	765 530,03
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	21 365,27	91 235,13
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-99 105,81	117 299,58
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	661 725,04	739 465,58

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Contributions volontaires aux missions sociales		
Mise à disposition gratuite de biens	27 018,76	3 326,03
Prestations en Nature	3 648,59	83 626,18
Bénévolat	2 593,42	
2. Contributions Volontaires à la recherche de fonds		
3. Contributions Volontaires au Fonctionnement		
TOTAL	33 260,77	86 952,21
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Bénévolat	2 593,42	
Prestations	3 648,59	83 626,18
Dons en nature	27 018,76	3 326,03
TOTAL	33 260,77	86 952,21
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	972 983,35	964 991,58
(-) Utilisation	114 061,91	87 103,23
(+) Report	92 904,10	95 095,00
TOTAL	951 825,54	972 983,35

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

**59, boulevard de Strasbourg
75010 PARIS**

**SIREN : 530 342 740
APE : 8720A**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Amis de l'Atelier, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine la Fondation des Amis de l'Atelier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II – Changement de méthode comptable de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de la Fondation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Catherine
SAGE (c.sage@jegardcreatis.com)
Date : 09/06/2026 18:05:48
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par email : 198771

Catherine SAGE
Associée

Siège administratif
9, rue de l'Égalité
92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 29 59 00
www.fondation-amisdelatelier.org



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

